

PARTICIPEZ ACTIVEMENT À L'AMÉLIORATION DE VOTRE CADRE DE VIE





Rémi MARTIAL Maire de Lèves Conseiller départemental

Patrick LE CALVE Adjoint au maire en charge de l'aménagement, de la voirie et des espaces verts

Lèves, un patrimoine naturel à partager .

Avec ses vallées de l'Eure et du Couasnon, ses bois, ses prairies, ses chemins et ses nombreux espaces fleuris, la qualité de vie de notre commune est reconnue de tous. Elle mérite notre attention quotidienne. C'est pourquoi la ville de Lèves s'engage dans une démarche qui vise à associer concrètement les habitants à participer à la mise en valeur de notre cadre de vie.

Les nouvelles pratiques d'entretien des espaces publics et les contraintes budgétaires nous imposent d'imaginer de nouvelles idées afin d'améliorer, toujours, notre environnement. La végétalisation citoyenne est un moyen, en complément du travail effectué par les services de la ville, d'agir ensemble pour la propreté et l'embellissement de nos rues.

Cette brochure est destinée à tous, et vous aide à mieux comprendre les enjeux nouveaux auxquels nous devons répondre pour les années qui viennent, notamment avec l'interdiction de l'usage de pesticides sur les espaces publics, qui s'étendra prochainement aux jardins privés.

Après s'être engagée dans une démarche de gestion différenciée, la commune vous invite désormais à vous engager concrètement à jardiner vos rues avec la mise en place d'une Charte de végétalisation des trottoirs. Quant au Comité des fleurs nouvellement créé, il vise à rassembler tous les passionnés des plantes, pour échanger conseils et bonnes idées. L'occasion de planter et fleurir devant chez vous vous est donnée. Le printemps arrive. Jardinons!

Lèves, mars 2018



qui fourmille de projets

Engagée depuis de nombreuses années dans l'amélioration de sa propreté et de son fleurissement, la ville de Lèves a reçu l'obtention du label « 3 fleurs » au concours national des villes et villages fleuris. Cette distinction fait la fierté de la municipalité, qui met tout en œuvre afin d'en être le digne récipiendaire, en s'appuyant sur le travail quotidien mené par les équipes des services municipaux.



De nombreux projets d'embellissement de la commune sont en cours. Et c'est en encourageant la participation des habitants à la végétalisation de leurs trottoirs que nous pouvons désormais viser ensemble l'obtention de la 4^{ème} fleur, plus haute distinction.

Objectif

zero pesticide

De nauvelles obligations légales pour les espaces publics, bientôt étendues aux espaces privés.



Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires est interdit par la loi sur les espaces publics, nécessitant d'utiliser d'autres moyens. Promulguée le 18 août 2015, la loi de « transition énergétique pour la croissance verte » s'impose à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics. Elle s'applique aux espaces verts, aux lieux de promenade, aux forêts et à la voirie.

S'ils peuvent encore acheter et utiliser des produits phytosanitaires, les jardiniers amateurs doivent se plier également à de nouvelles règles depuis le 1er janvier 2017 : « Les produits pharmaceutiques ne peuvent être cédés directement en libre-service à des utilisateurs non professionnels. » Et à partir de 2019, l'interdiction des produits phytosanitaires s'étendra aux particuliers et aux espaces privés.





Afin d'anticiper les obligations légales interdisant l'usage des produits phytosanitaires sur l'espace public, la commune de Lèves s'est lancée dans une démarche écologique depuis plusieurs années, s'engageant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, pesticides, désherbants et produits chimiques.





Cette démarche a été concrétisée en mars 2016 par la signature officielle de la Charte d'engagement

des communes « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » entre la ville de Lèves et l'association « Eure-et-Loir Nature ». Une exposition sur les bonnes pratiques avait alors été organisée à l'Espace Soutine, avec sensibilisation auprès du grand public et des scolaires.

La gestion différenciée

Mise en place d'un Plan communal d'Améliaration des Pratiques phytosanitaires et harticoles

Le «zéro phyto» entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et la Loi sur la biodiversité viennent alerter sur l'érosion accélérée de la biodiversité et la nécessité de préserver cette dernière.

En élargissant la réflexion à l'ensemble de notre environnement, il convient de :

- protéger la ressource en eau, la santé publique et les équilibres naturels.
- stopper l'érosion de la biodiversité,
- gérer durablement les déchets,
- agir en faveur du climat.

Sur les espaces verts, de nature et minéraux, les réponses à ces enjeux se déclinent par des stratégies globales, concernant l'ensemble des acteurs :

- le «zéro phyto» et la mise en place de techniques alternatives de désherbage,
- la gestion différenciée des espaces verts et de nature.

La gestion différenciée des espaces verts et le «zéro phyto» sont des démarches d'accompagnement des transitions écologiques qui attendent les collectivités de demain. Pour être pérenne et être appropriée par les acteurs locaux, cette démarche combinée de gestion différenciée et de «zéro phyto» doit être adaptée aux différents contextes existants, avec un plan d'actions qui sera mis progressivement en place. Un calendrier d'intervention sur les espaces verts a été mis en place par la société ECO LOGIC avec les aides financières de CHARTRES METROPOLE, de l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE et la REGION CENTRE.











LES HÔTELS À INSECTES

Les premiers ont été installés en 2017. Les autres suivront en 2018. Au total, c'est une dizaine d'hôtels à insectes, réalisés par les services de la ville, qui vont être installés un peu partout sur les lieux publics.

LE RUCHER DE CHAVANNES

L'aventure a commencé en 2015, lorsque la ville a souhaité redonner une nouvelle fonction à l'ancien champ de tir de Chavannes, transformé depuis trop longtemps en une décharge à ciel ouvert. Rapidement vint l'idée d'installer un Rucher, après qu'aient été laissées deux ruches par un ancien apiculteur.

Après une longue année de travail de remise en état et la plantation d'un champ mellifère, le Rucher de Chavannes comprend désormais une dizaine de ruches, dont deux ruches pédagogiques installées dans le « Chalet des abeilles », inauguré en 2016, et visible de tous toute l'année. Le miel de Lèves est produit au sein de la « Maison des abeilles », située au sein des services techniques de la ville. Par convention signée en 2017, la ville a confié la gestion du Rucher à l'association « l'Abeille lévoise. »





LES JARDINS FAMILIAUX

La ville dispose de plusieurs jardins familiaux, situés dans la vallée du Couasnon derrière le cimetière communal, qui permettent aux habitants qui le souhaitent d'entretenir jardin et potager. Depuis 2016, des conventions de bonne utilisation de ces jardins ont été mis en place par la ville.



Jardinans nas rues!

des trottoirs

Début 2018, la ville de Lèves a créé la « Charte de végétalisation des trottoirs ». Cette charte reprend une série de dispositions qui permettent aux Lévois de végétaliser les petits espaces de leur rue (pieds des façades et clôtures, pieds des arbres, trottoirs, etc.).

Que ce soit en profitant du réaménagement complet d'une rue, ou de manière ponctuelle, les habitants de Lèves sont encouragés à participer activement à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie sur les espaces publics. La charte permet de préciser le rôle de chacun, entre la ville (autorisation et préparation de l'espace) et les habitants (achat, plantation et entretien).

L'ENTRETIEN DES PIEDS DE FAÇADE DE LA RESPONSABILITÉ DES HABITANTS

Avec l'interdiction des produits phyto, le désherbage représente un coût de main d'œuvre plus important qu'avant, au détriment d'autres services aux habitants. Afin de répondre à cette problématique nouvelle, et en complément de la Charte de végétalisation, la ville de Lèves a adopté début 2018 un arrêté visant à préciser les obligations des habitants en termes d'entretien des trottoirs devant leurs habitations, complétant ainsi la loi qui oblige notamment chaque propriétaire à sécuriser son trottoir en cas d'enneigement.

L'arrêté municipal précise que l'entretien des pieds de façade et de clôture est de la responsabilité exclusive de l'habitant, tandis que l'entretien des trottoirs au-delà des pieds de façade jusqu'aux caniveaux est de la responsabilité conjointe de l'habitant et de la commune.

Objectif de la Charte : participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie

- Conforter le label « 3 fleurs » au concours national des villes et villages fleuris, et viser ensemble l'obtention de la 4^{ème} fleur ;

- Créer des cheminements agréables pour tous et ainsi favoriser les déplacements doux ;

 Favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins et les employés municipaux;

- Valoriser la nature et la biodiversité sur la commune.



WILL LEVES

Mise en œuure

Faire la demande d'autorisation en ligne (leves.fr) ou directement auprès des services de la ville à la mairie ou aux services techniques, en complétant le formulaire Etude de faisabilité du projet par les services municipaux, avec visite sur place, et définition des dimensions des jardinières en pleine terre en pied de façade ou clôture.

Autorisation accordée par la mairie, et signature de la Charte de végétalisation des trottoirs par la ville et par l'habitant. Une liste fournie avec la Charte précise la liste des plantes autorisées.

Une fois le projet validé, les services municipaux interviennent pour creuser les fosses de plantation, fournir la terre végétale et le paillage.

Achat, plantation et entretien des plantes par l'habitant.

Les agents des services techniques

Á votre service au quotidien







Plus de 15 agents municipaux composent les services techniques de la ville de Lèves. Ils ont en charge l'entretien du patrimoine communal : bâtiments publics, voirie communale (30km au total), espaces verts. Leur professionnalisme a permis à la commune d'être récompensée de 3 fleurs au concours national des villes et villages fleuris.

Installés au cœur du Pôle d'activités de Lèves, rue de la Pointe à l'Hermite, les services techniques disposent de deux serres, de deux bâtiments techniques, d'une dizaine de véhicules, de bureaux et vestiaires, et de matériels régulièrement renouvelés. La mise en place des nouvelles pratiques interdisant l'usage de pesticides a conduit la commune à acheter du matériel adapté.

Plusieurs projets ont été récemment menés afin de profiter pleinement de notre beau patrimoine naturel : aménagements aux abords des étangs, transformation de l'ancien champ de tir en Rucher avec champ mellifère, travaux de réfection de nos promenades, etc.

A partir de 2018, la ville proposera chaque année aux habitants de venir visiter les serres municipales, et d'aller à la rencontre des agents.

Concours Maisons & Balcons fleuris

Concours annuel des maisons et balcons fleuris.

Chaque année, la commune organise un concours des maisons et balcons fleuris, ouvert à tous. Pour y participer, rien de plus simple : il suffit de s'inscrire en ligne ou auprès des services de la ville, au printemps. Le jury, composé d'élus et de membres des services des espaces verts de la ville, fait un passage au début de l'été.



Des plantes pour fleurir vos massifs et balcons, ainsi que des bons d'achats, sont offerts aux lauréats et aux participants.

Au printemps : inscrivez-vous en ligne ou à la mairie.









le Comité des Fleurs

Fleurissez les trattairs de Lèves!



Ci-dessus, quelques exemples de trottoirs de Lèves.

- Vous êtes passionnés par les plantes et les fleurs ?
- Vous voulez échanger vos pratiques et bonnes idées avec les autres habitants et les services espaces verts de la commune ?
- Vous voulez donner un coup de main à vos voisins ?
- Vous souhaitez partir à la visite de communes fleuries ?
- Vous voulez participer activement à l'embellissement et au fleurissement de la commune ?

Lancé fin 2017 par la ville de Lèves, le Comité des fleurs est fait pour vous. Il se réunit de manière informelle et conviviale plusieurs fois par an, et a vocation à être le catalyseur des bonnes idées à partager. A vous de jouer!

mprimé par TOPP Imprimerie - 28320 Galfardon - 02 37 31 08 00 🌂 мели усят 🕫 2017 - 6219